Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/02/2026 - B2026/001274 - 2008 B 00507 - 508 304 086 - ABORD TAXI

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2025

L'an 2025,

Le 20/12,

À 16h00,

Les associés de la Société ABORD TAXI, société à responsabilité limitée au capital de 3 850 euros, divisé en 3 850 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 01/12/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Paula DORE, titulaire de 1925 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur YANN DORE, titulaire de 1925 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YANN DORE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation par voie électronique adressée à chaque associé,

- La feuille de présence,

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/08/2025,

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2025 s'élevant à 18 679 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 18 679 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 43 956 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

YANN DORE
Gérant

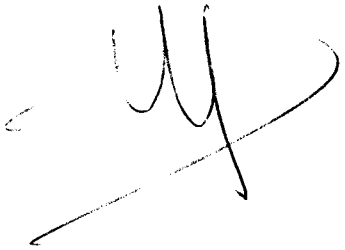

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2025.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2025 s'élevant à 18 679 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 18 679 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 43 956 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

UD

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

MD

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2025 s'élevant à 18 679 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 18 679 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 43 956 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20/12/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Comptes annuels au 31/08/2025

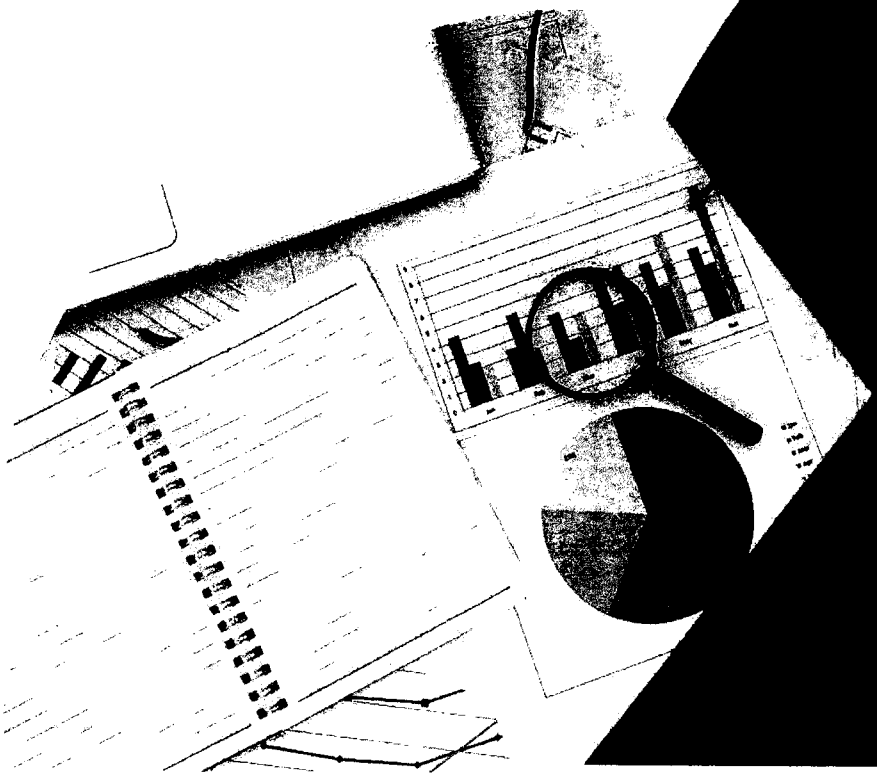

DIGIEXCO
EXPERTISE COMPTABLE

19 Rue du vert Chemin
80260 ALLONVILLE
tel : 03 22 80 07 89
mail : rbazzouh@digiexco.fr site : www.digiexco.fr

[redacted]

Etats financiers au 31/08/2025

Bilan

DIGIEXCO
EXPERTISE COMPTABLE

Bilan

Actif

ACTIF IMMOBILISÉ	Fonds commercial	170 310		170 310	170 310
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	68 242	56 576	11 666	2 693
	Immobilisations financières (1)				
	Total I				
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	5 938		5 938	3 903
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	33 034		33 034	35 783
	Charges constatées d'avance				
	Total II				
	Total général I + II				

Passif

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	3 850	3 850
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	25 277	23 128
	RESULTAT DE L'EXERCICE	18 679	2 149
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I		
	Provisions pour risques et charges		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	80 487	94 835
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	17 116	13 608
	Dettes fiscales et sociales	75 538	75 120
	Comptes courants d'associés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises 10 500
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées

DIGIEXCO
EXPERTISE COMPTABLE

Détail des comptes d'Actif

Fonds Commercial	170 310	77,08	170 310	80,07		
Fonds commercial	170 310	77,08	170 310	80,07		
Immobilisations corporelles	11 666	5,28	2 693	1,27	8 972	333,15
Matériel de taxi	3 000	1,36	3 000	1,41		
Instal.gales, agenct, aménagt.	983	0,44	983	0,46		
Matériel de transport	59 414	26,89	48 914	23,00	10 500	21,47
Matériel de bureau et informat	3 196	1,45	3 196	1,50		
Mobilier	1 648	0,75	1 648	0,77		
Amortis. matériel et outillage	(3 000)	-1,36	(3 000)	-1,41		
Amortis. instal. gales, agenct	(983)	-0,44	(983)	-0,46		
Amortis. matériel de transport	(47 749)	-21,61	(46 221)	-21,73	(1 528)	-3,30
Amortis. matér.bureau et infor	(3 196)	-1,45	(3 196)	-1,50		
Amortis. mobilier	(1 648)	-0,75	(1 648)	-0,77		
Autres créances	5 938	2,69	3 903	1,84	2 035	52,12
Collectif fournisseurs débiteurs	1 840	0,83	1 488	0,70	353	23,70
Personnel - rémunérations dues			322	0,15	(322)	-100,00
Prévoyance-mutuelle	1 256	0,57	1 278	0,60	(22)	-1,73
INDEMNITES JOURNALIERES CPAM	143	0,06			143	
Tva ded. b/s - 20.00 %						
T.C.A. collectées par entrep.13.1	3		3			
TVA sur factures non parvenues	409	0,19	812	0,38	(403)	-49,66
Autres cptes debit. credit.	2 286	1,03			2 286	
Disponible	33 034	14,95	35 783	16,82	(2 749)	-7,68
Banque Populaire	557	0,25	3 109	1,46	(2 552)	-82,09
Banque Populaire Excédent pro						
Caisse d'épargne excédent pro	30 724	13,91	30 724	14,45		
Caisse	1 753	0,79	1 950	0,92	(197)	-10,11

Détail des comptes de Passif

Capital Social ou individuel	3 850	1,74	3 850	1,81		
Capital social	3 850	1,74	3 850	1,81		
Report à nouveau	25 277	11,44	23 128	10,87	2 149	9,29
Report à nouveau (solde crédit	60 895	27,56	60 895	28,63		
Report à nouveau (solde débite	(4 917)	-2,23	(37 766)	-17,76	32 849	86,98
Bénéfice	(30 700)	-13,89			(30 700)	
Résultat de l'exercice	18 679	8,45	2 149	1,01	16 530	769,25
Emprunts et dettes assimilées	80 487	36,43	94 835	44,59	(14 348)	-15,13
Emprunt licence Amiens+classB1	20 028	9,06	36 398	17,11	(16 370)	-44,98
Emprunt PGE 57k_	10 957	4,96	25 285	11,89	(14 328)	-56,66
Emprunt licence Albert 8707392	18 759	8,49	33 098	15,56	(14 340)	-43,32
Intérêts C.N.E. 31511532160	8		17	0,01	(9)	-54,09
Assurances C.N.E. 31511532160	16	0,01	17	0,01	(1)	-6,59
Caisse d'épargne	30 720	13,90	20	0,01	30 700	NS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 116	7,75	13 608	6,40	3 508	25,78
Collectif fournisseurs créditeurs	14 663	6,64	8 736	4,11	5 927	67,85
Fournisseurs - fact. non parve	2 453	1,11	4 872	2,29	(2 419)	-49,66
Dettes fiscales et sociales	75 538	34,19	75 120	35,32	418	0,56
Personnel - rémunérations dues	817	0,37			817	
Dettes provis. pr congés à pay	3 258	1,47	2 968	1,40	290	9,78
Sécurité sociale	884	0,40	990	0,47	(106)	-10,70
Caisse de retraite salariés	3 357	1,52	3 405	1,60	(48)	-1,42
Compte 437400	1 176	0,53	1 192	0,56	(16)	-1,32
Org. sociaux - charges a payer	932	0,42	17 932	8,43	(17 000)	-94,81
Charges sociales s/congés à pa	341	0,15	341	0,16		
Charges sociales sur cp	282	0,13	246	0,12	36	14,64
Charges sociales - charges à p	38 354	17,36	25 000	11,75	13 354	53,41
Etat - impôts sur les bénéfice	940	0,43	940	0,44		
TVA 08/2022	4 742	2,15			4 742	
TVA à décaisser	20 434	9,25	22 088	10,39	(1 654)	-7,49
Etat charges fiscales sur cp	21	0,01	17	0,01	4	20,47

Etats financiers au 31/08/2025

Compte de Résultat

Compte de Résultat

RESULTAT COMPTABLE Export	[illegible] 12 mois	[illegible] 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	207 704	206 208
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits	3 948	1 508
Total des produits d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres achats et charges externes	75 597	90 339
Impôts, taxes et versements assimilés	2 857	2 089
Rémunérations du personnel	89 349	84 023
Charges sociales	20 791	18 645
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 528	5 391
Dotations aux provisions		
Autres charges	62	504
Total des charges d'exploitation		
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières	1 931	4 547
Charges exceptionnelles	858	30
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE ou PERTE		

RESULTAT FISCAL	Col. 1	Col.
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses	841	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritine		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritine		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritine		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL avant le [illegible] (Bénéfice col.1-Déficit col.2)	19 520	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		19 520
[illegible] (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		

DIGIEXCO
EXPERTISE COMPTABLE

Détail du compte de résultat

Production vendue Services + Travaux	207 704	100,00	206 208	100,00	1 496	0,73
Prestations 10%	207 704	100,00	206 208	100,00	1 496	0,73
Autres produits	3 948	1,90	1 508	0,73	2 440	161,74
Transf./charges exploitation	3 939	1,90	1 501	0,73	2 438	162,45
Produits divers gestion couran	9		8		2	20,42
Autres achats et charges externes	75 597	36,40	90 339	43,81	(14 742)	-16,32
Fournitures carburant	22 180	10,68	20 735	10,06	1 445	6,97
Carburant ttc	1 062	0,51	7 584	3,68	(6 522)	-86,00
Achats de petit équipement	863	0,42	1 093	0,53	(230)	-21,07
Achats fournitures administrat	251	0,12	361	0,17	(110)	-30,51
Sous-traitance générale	1 537	0,74	698	0,34	839	120,21
Redevances crédit-bail mat. tr			7 386	3,58	(7 386)	-100,00
Locations			1 920	0,93	(1 920)	-100,00
Locations immobilières			82	0,04	(82)	-100,00
Locations vehicules	2 288	1,10			2 288	
Entretien et réparations	16 735	8,06	12 533	6,08	4 202	33,53
Entretien et réparations TTC	1 178	0,57	294	0,14	884	300,68
Surveillance			477	0,23	(477)	-100,00
Maintenance	776	0,37	50	0,02	726	NS
Assurances courues non échues	(1)		1		(2)	-200,00
Primes d'assurance	7 038	3,39	14 673	7,12	(7 636)	-52,04
Assurance emprunts	240	0,12			240	
Honoraires	384	0,18	939	0,46	(555)	-59,11
honoraires TTC			2 210	1,07	(2 210)	-100,00
Honoraires comptable	2 017	0,97	2 400	1,16	(383)	-15,97
Frais d'actes et contentieux	97	0,05	29	0,01	68	237,46
Cadeaux à la clientèle			151	0,07	(151)	-100,00
Voyages et déplacements	12 273	5,91	10 066	4,88	2 207	21,92
Déplacements, missions, récep. TTC	1 184	0,57	1 577	0,76	(393)	-24,90
Frais postaux	1 028	0,49	943	0,46	85	8,97
Frais postaux et télécom. ttc	712	0,34	635	0,31	78	12,22
Frais de télécommunication	1 572	0,76	1 477	0,72	95	6,44
Services bancaires et assim.	2 053	0,99	1 637	0,79	417	25,46
Serv. bancaires non taxables	75	0,04	70	0,03	5	7,14
Cotisations professionnelles	55	0,03	319	0,15	(264)	-82,76
Impôts, taxes et versements assimilés	2 857	1,38	2 089	1,01	769	36,80
Prov. charges fiscales s/CP	4		(2)		6	263,01
Impots directs			195	0,09	(195)	-100,00
Contribut° économique territor			1 860	0,90	(1 860)	-100,00
Cet - cfe	1 908	0,92			1 908	
Autres impots locaux			36	0,02	(36)	-100,00
Cartes grises	511	0,25			511	
Autres droits	435	0,21			435	
Salaires et traitements	89 349	43,02	84 023	40,75	5 326	6,34
Salaires appointements	24 975	12,02	24 820	12,04	155	0,62
Provision Congés payés	290	0,14	1 418	0,69	(1 128)	-79,53
Compte 641300			20	0,01	(20)	-100,00
Rémunération du gérant	64 084	30,85	57 764	28,01	6 319	10,94
[illegible]	[illegible]	10,01	18 615	9,04	[illegible]	11,51
Cotisations à l'URSSAF	2 013	0,97	2 059	1,00	(46)	-2,22

Détail du compte de résultat

Compte 645310	1 583	0,76	1 450	0,70	133	9,21
Compte 645320	262	0,13	297	0,14	(35)	-11,80
Compte 645330	467	0,22	505	0,24	(37)	-7,40
Prov. charges sociales s/CP	36	0,02	(9)		45	499,67
Cotisations sociales person.ex	13 354	6,43	9 225	4,47	4 129	44,75
Cotisations prevoyance	2 888	1,39	5 119	2,48	(2 231)	-43,58
Medecine du travail, pharmacie	188	0,09			188	
Dotations aux amortissements	1 528	0,74	5 391	2,61	(3 864)	-71,67
Dot. amort. s/immobil. corpore	1 528	0,74	5 391	2,61	(3 864)	-71,67
Autres charges	62	0,03	504	0,24	(443)	-87,77
Droits d'auteur et de reproduc	60	0,03	48	0,02	12	25,38
Charges diverses gestion coura	1		456	0,22	(455)	-99,68
Total des charges financières	1 931	0,93	4 547	2,20	(2 615)	-57,52
Charges d'interets	168	0,08	72	0,03	96	133,22
Interets emprunts et dettes	1 764	0,85	3 890	1,89	(2 126)	-54,66
Agios bancaires			585	0,28	(585)	-100,00
Total des charges exceptionnelles	858	0,41	30	0,01	828	NS
Charges excep. penalite/marche	17	0,01			17	
Pénalités et amendes	841	0,40			841	
Val.comptables él. actif cédés			30	0,01	(30)	-100,00

Etats financiers au 31/08/2025

ANNEXE

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	[redacted]			
Fonds commercial	170 310			170 310
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	3 000			3 000
Installations générales, agencements et divers	983			983
Matériel de transport	48 914	10 500		59 414
Autres immobilisations corporelles	4 844			4 844
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	[redacted]			

AMORTISSEMENTS	[redacted]			
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	3 000			3 000
Installations générales, agencements et divers	983			983
Matériel de transport	46 221	1 528		47 749
Autres immobilisations corporelles	4 844			4 844
TOTAL GENERAL	[redacted]	1 528		[redacted]

Détermination du Résultat Fiscal

[redacted]

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	18 679	[redacted]
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles		
	Impôts et taxes non déductibles		
	Réintégrations diverses	841	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	[redacted]	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice	[redacted]	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Divers à déduire		
	TOTAL II	[redacted]	[redacted]
RESULTAT	Déficit de l'exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs reportables		19 520
	TOTAUX	[redacted]	[redacted]
	[illegible]		

Etats financiers au 31/08/2025

ETATS FISCAUX

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

01092024	31082025	X

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL ABORD TAXI	
SIRET **50830408600038**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
5 Rue DE LA SOURCE **80000 AMIENS**	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

Activités exercées	**Transports terrestres**	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 | Bénéfice imposable à 15% | Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ | Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ | Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ | Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐ | Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ | Bassins d' emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ | Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | Si oui, indication du logiciel utilisé : Comptabilité expert - ACD

DIGIEXCO EXPERT COMPTABLE
19 rue du vert chemin
80260 Allonville
Tél : 07 82 39 85 53

Tél :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

N° d'agrément :

Date 17022026 Lieu Amiens
Qualité et nom du signataire : Gérant, Yann DORE
Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ABORD TAXI** **31082025**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
DORE Paula 5 Rue de la source 80000 AMIENS FRANCE	1 925	2024					
DORE Paula 5 Rue de la source 80000 AMIENS FRANCE	1 925	2025					
DORE YANN 5 RUE DE LA SOURCE APPT 2 80000 AMIENS FRANCE	1 925	2024	32 042				
DORE YANN 5 RUE DE LA SOURCE APPT 2 80000 AMIENS FRANCE	1 925	2025	32 042				

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SARL ABORD TAXI

31082025

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABORD TAXI — 5 Rue DE LA SOURCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 80000 AMIENS

SIRET : 5 0 8 3 0 4 0 8 6 0 0 0 3 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31082025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31082024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	170 310	012		170 310	170 310
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	68 242	030	56 576	11 666	2 693
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**238 552**	048	**56 576**	**181 976**	**173 003**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072	5 938	074		5 938	3 903
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	33 034	086		33 034	35 783
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**38 972**	098		**38 972**	**39 687**
	Total général (I + II)	110	**277 524**	112	**56 576**	**220 948**	**212 690**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 850	3 850
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	25 277	23 128
	Résultat de l'exercice	136	**18 679**	**2 149**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**47 806**	**29 127**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	80 487	94 835
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	17 116	13 608
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 25 176)	172	75 538	75 120
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**173 141**	**183 563**
	Total général (I + II + III)	180	**220 948**	**212 690**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SARL ABORD TAXI**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31082025	Exercice N-1 clos le 31082024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	207 704	206 208
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	3 948	1 508
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**211 652**	**207 717**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	75 597	90 339
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 908)		244	2 857	2 089
	Rémunérations du personnel *		250	89 349	84 023
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	20 791	18 645
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI 255)		254	1 528	5 391
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)		262	62	504
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**190 183**	**200 991**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**21 469**	**6 726**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	1 931	4 547
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	858	30
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**18 679**	**2 149**
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**18 679**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	841	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181				
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350		
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	**19 520**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... 33 870 ..... dont imputés sur le résultat :		360		19 520
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

DGFiP N° 2033-C2025

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	170 310	402		404		406	170 310	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 000	442		444		446	3 000	
	Installations générales agencements divers	450	983	452		454		456	983	
	Matériel de transport	460	48 914	462	10 500	464		466	59 414	
	Autres immobilisations corporelles	470	4 844	472		474		476	4 844	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**228 052**	492	**10 500**	494		496	**238 552**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 000	532		534		536	3 000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	983	542		544		546	983
	Matériel de transport	550	46 221	552	1 528	554		556	47 749
	Autres immobilisations corporelles	560	4 844	562		564		566	4 844
TOTAL		570	**55 048**	572	**1 528**	574		576	**56 576**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	33 870
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter	
Déficits imputés			983	19 520
Déficits reportables			984	14 350
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	14 350

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	2 888
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	13 354
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	20 770
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	9 989
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01092024 et clos le : 31082025 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	207 704
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	3 939
TOTAL 1	106	**211 643**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**9**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	24 355
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	48 954
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	435
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	62
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**73 805**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**137 847**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	137 847

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	211 643
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

N° SIRET 5 0 8 3 0 4 0 8 6 0 0 0 3 8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABORD TAXI

ADRESSE (voie) 5 Rue DE LA SOURCE

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 850
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	3 850

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom de famille DORE | Prénom(s) Paula | Nom d'usage | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 1 925
Naissance : Date 27081966 | N° département 99 | Commune LISBONNE | Pays PORTUGAL
Adresse : N° 5 | Voie Rue de la source | Code postal 80000 | Commune AMIENS | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom de famille DORE | Prénom(s) YANN | Nom d'usage | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 1 925
Naissance : Date 11021978 | N° département | Commune | Pays FRANCE
Adresse : N° 5 | Voie RUE DE LA SOURCE | Code postal 80000 | Commune AMIENS | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2025

1/0 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

N° SIRET 508304086000038

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABORD TAXI

ADRESSE (voie) 5 Rue DE LA SOURCE

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT